

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 juillet 2019

ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 2135)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD125

présenté par
Mme Couillard, rapporteure

ARTICLE 11

À l'alinéa 33, après le mot :

« vente »,

supprimer les mots :

« ou de réservation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.